

# Les limites de la confidentialité

Laurent BONNEFOY

" PIÈCE DU MOIS " DU 25 OCTOBRE 2014 (REUNION PUBLIQUE)

Pièce du mois montrée en hommage à Jean-Claude Coulon et Jean-Claude Delwaille, nos confrères décédés il y a dix ans, qui s'intéressaient tous deux beaucoup à la poste restante.

Lettre locale de Lille du 21 janvier 1914 reçue le même jour en poste restante au bureau du quartier (appelé « section ») de Fives, mais adressée sous initiales et chiffres.



Cette faculté était citée pour la première fois à l'article 530 de l'Instruction Générale de 1832. L'article 728 de celle de 1899 ajoute les chiffres aux initiales.

Pourtant, les abus en la matière étaient souvent dénoncés. Dès 1843, le préfet de Police de Paris demandait la suppression de cette autorisation et, en 1909, le 3e congrès international pour la répression de la traite des blanches émettait une résolution dans ce sens. L'interdiction était de nouveau demandée lors de la discussion des budgets de 1906 et de 1912 à l'Assemblée nationale. Suite à la publication du rapport d'Eugène Plouchart, intitulé « La Poste restante immorale », la circulaire n° 33 du 7 novembre 1912, parue au Bulletin officiel des Postes, a interdit l'usage de ce service aux mineurs, mais c'est finalement le déclenchement de la Première Guerre mondiale qui condamna cette facilité (circulaire du 21 août 1914 applicable le lendemain).

Suite à une proposition française devant l'UPU, l'interdiction provisoire est devenue définitive avec l'adoption de la convention postale de Madrid en 1920.



Ce pli a en fait été ouvert par le service distributeur pour une raison vraiment inhabituelle : une « similitude d'initiales » !  
Mais nous ne savons pas si le bon destinataire a récupéré sa lettre et quel en était le contenu...

### **Bibliographie**

Instructions Générales de 1832, 1856, 1868 et 1899.

Traité de législation et d'exploitation postales, 1927 par Charles THOLLON-GILS.

*Lettres adressées en poste restante sous initiales & chiffres*, article de J.C. COULON dans le n° 305 du 2e trimestre 2001 des « Feuilles Marcophiles ».